

# **LIFE III, instrument financier pour l'environnement: actions après 31.12.1999 (abrog. règlement (CEE) n° 1973/92)**

1998/0336(COD) - 16/02/2000 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de Mme Marie-Noëlle LIENEMANN (PSE, F) sur l'instrument financier pour l'environnement (LIFE), le Parlement européen a porté l'enveloppe financière prévue pour la période 2000-2004 de 613 millions d'euros à 850 millions d'euros. La plupart des autres amendements adoptés par le Parlement introduisent des modifications à la procédure de comitologie.